République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Délibération N°2 du 14 décembre 2020

Date de convocation

10.10.20

Date d'affichage

10.10.20

Nombre d'élus :

En exercice : 23 Présents : 19

√otants : 23

Etaient présents : (19)

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Dominique Paul, Serge Planchon Adjoints,

Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent

Prié, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Etaient Excusés: (4)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Michel Ménager, Benoit Boudet ayant donné délégation à Serge Planchon, Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Guy Sénécal ayant donné délégation à Gérard Sadé.

Secrétaire de séance : Carole Dufils

Personnel Territorial, Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maryline Fournier, Maire

précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent de gestionnaire administratif relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade de rédacteur à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer des missions de gestionnaire administratif à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. Le niveau de recrutement se fera sur un diplôme de niveau II minimum.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2021.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme Maryline Fournier, Maire